

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 14 JUIN 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 14 juin 2017*

Aujourd'hui, à seize heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 227 Loi concernant le projet d'aréna et de glaces communautaires de la Ville de Gatineau

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.